

Cette présentation a été effectuée le 24 novembre 2010, au cours de la journée « L'éthique pour guider la réflexion et influencer l'élaboration des politiques publiques favorables à la santé » dans le cadre des 14es Journées annuelles de santé publique (JASP 2010). L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse <http://www.inspq.qc.ca/archives>.

L'éthique pour guider la réflexion et influencer l'élaboration des politiques publiques favorables à la santé dans le contexte de la mise en place des services d'injection supervisés



Mario Gagnon

Directeur général de l'organisme Point de Repères (Québec)
Journées annuelles de Santé Publique (novembre 2010)

Principes mis de l'avant pour prendre nos décisions (principes R.D.M.)



Pragmatisme

- ❑ Société sans drogue = utopie.
- ❑ L'usage de drogues est une réalité universelle avec laquelle les sociétés doivent composer.
- ❑ L'abstinence n'est pas une option réaliste et un objectif réalisable et voulu pour tout le monde.
- ❑ La consommation de drogues n'est pas un problème, mais un moyen que prend un individu pour gérer une situation. (selon Mario Gagnon).

Humanisme

- ❑ Le participant (personne UDI) est l'acteur principal de sa vie et son objectif est toujours priorisé, compte tenu des opportunités qui s'offrent à lui.
- ❑ Aucun jugement moraliste n'est porté sur la décision de la personne de consommer des drogues.
- ❑ Importance accordée à la qualité de vie et au respect de la personne UDI.
- ❑ Respect pour la dignité et les droits de la personne.

De nombreux problèmes éthiques

- ❑ L'approche de réduction des méfaits demande aux organisations de développer un cadre éthique qui doit tenir compte des valeurs véhiculées par le milieu, des valeurs liées à la pratique et celles des institutions . De juxtaposer et confronter ces valeurs à celles qui sont dominantes dans la société.
- ❑ Cette situation nous demande de se positionner dans la zone grise entre ces trois mondes, le tout dans un contexte social, politique, légal et d'illégalité des actions de ses participants.
- ❑ De plus, pour l'intervenant terrain, celui-ci doit négocier avec ses propres valeurs, celles de l'organisation, en plus de se référer à une déontologie et des lois régissant la santé et les services sociaux.
- ❑ Donc , définir des problèmes éthiques dans une démarche où les cadres éthiques eux-mêmes sont difficilement définissables n'est pas une mince affaire.



L'enjeu éthique associé à notre démarche



- *La mise en place d'un service d'injection supervisé ne pose pas en soi un problème éthique supplémentaire, mais constitue plutôt une occasion de définir avec les différents acteurs, une éthique sociale adaptée aux problèmes vécus par notre organisation , ses participants et les acteurs de la communauté.*





La source des problèmes éthiques

- ❑ *La mise en place de services destinés aux personnes UDI nous a permis, au fil des ans, de développer des liens, des connaissances et des compétences, sur les déterminants qui influencent les comportements en matière de prévention et sur les moyens à mettre en place pour agir sur ces déterminants. De plus, la mobilisation des personnes UDI a permis qu'elles développent leur expertise et qu'elles exigent des actions.*

Connaissances et compétences acquises



- ❑ Sur les facteurs individuels et les méfaits associés.
- ❑ Sur les capacités à rejoindre les plus désaffiliés.
- ❑ En matière de changements de comportement.
- ❑ En matière de responsabilisation individuelle.
- ❑ En matière d'évaluation et de recherche.
- ❑ En matière de consommation de drogues et des solutions à y apporter.
- ❑ Sur l'organisation des services.
- ❑ Sur la mobilisation et l'implication des participants.
- ❑ Sur l'impact des facteurs associés à l'environnement. Etc. etc. etc.

Les problèmes éthiques spécifiques en matière de SIS concernant surtout les facteurs liés à l'environnement

- ❑ Avec la multitudes de résultats scientifiques et expérientiels favorables à l'ouverture des SIS. Avec l'appui de nombreuses organisations professionnelles compétentes. Du statut actuel face à la loi (LCDAS) des programmes d'échange de seringues qui est semblable à celui des SIS, combien de temps pouvons nous encore attendre, ne pas agir ?



- ❑ La disproportion entre la portée des actions et des moyens de la santé publique VS ceux de la sécurité publique, a pour effets d'augmenter la détérioration des conditions favorables à la santé des UDI, de favoriser leur désaffiliation et même de menacer les gains obtenus jusqu'à maintenant.



La délibération éthique, la solution !



- Les acteurs ne s'engagent pas ou peu dans les discussions (Ministre de la santé, sécurité publique, commerçants, résidents) ou optent pour des stratégies inadéquates.





Les stratégies employées



- Développement de crédibilité.
- Développement de connaissances, réseautage (Vancouver, Europe).
- Étude de la littérature.
- Participation aux comités avec les acteurs de la communauté.
- Sensibilisation, éducation (développement de projets).
- Empowerment et défense de droits.
- Recherche.
- Organisation de services à bas seuil.
- Prise de positions publiques et pression sur les responsabilités des acteurs.



Des résultats en 2011 on verra !

- Organisation d'une consultation dans le quartier.
- Projet Compassion.
- Les acteurs se mobilisent: communautaire, personnes UDI, DSP, etc.

Extrait de la présentation de Guy Bourgeault , Université de Montréal,
sur l'éthique et Santé publique à propos des conflits de valeurs.
JASP novembre 1997

- *Le lieu de l'éthique, est celui de la discussion et du débat, avec la diversité des convictions et des options qui s'y croisent et qui s'y confrontent, entrant en conflit, et non d'emblée, dans le consensus, même provisoire, qui peut en résulter. Le lieu de l'éthique est celui de la conscience, de l'interrogation, de la dissidence. Alors que le consensus peut se faire et se fait souvent dans l'aplatissement niveleur des différences, faisant taire les divergences, au risque de laisser dans l'ombre les enjeux. L'exigence du consensus tel qu'on semble le vivre souvent, s'avère totalitaire. La paresse y trouve refuge, dans le retour à la douce sujétion à la loi et à ses sévérités simples et définitives, évitant la confrontation et l'inconfort d'un engagement toujours faits d'ombres autant que de lumière. L'obligation du consensus devient alors, la voie de l'évitement de la responsabilité.*

